

**COMPTE RENDU**  
**de la réunion ordinaire du Conseil Municipal**  
**de Châteauneuf-sur-Cher du 7 Septembre 2017**

---

L'an deux mil dix-sept le deux septembre, Nous William PELLETIER, Maire de Châteauneuf-sur-Cher, avons convoqué individuellement chacun des membres du Conseil Municipal à siéger à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire de ses séances, le sept septembre deux mil dix-sept.

Le sept septembre deux mil dix-sept à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, convoqué le deux septembre deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur William PELLETIER, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents M. William PELLETIER, Mme Marie-Christine SOUPIZET, M. Gilles COMBAUD, Mme Ghislaine CHAPIER, M. Jean-Claude MAURIN, Mmes Nadine BLANCHARD, Annick FORGEAT, M. Denis JOUANIN, Mme Florence PIERRE, M. Fabien BEGASSAT, Mme Elisabeth GUERIN, M. Nicolas BROQUEREAU.

Étaient excusés M. GAMBADE pouvoir à Mme GUERIN, M. DESBOIS pouvoir à M. PELLETIER, M. LANDOIS

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme GUERIN a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes.

Après lecture et adoption à l'unanimité du procès verbal de la séance du vingt-trois mai deux mil dix-sept, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

**Plan de financement prévisionnel concernant l'éclairage public Rue des Promenades**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public Rue des Promenades (AC0379) dans le cadre du plan REVE.

Le coût global des travaux est évalué à 794€ HT, la participation financière de la commune sera calculée sur la base de 30% du montant hors taxe, soit la somme de 238,20 €.

**Adhésion à l'Agence « Cher – Ingénierie des Territoires » pour une assistance administrative et technique**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette agence avec effet au 1er Janvier 2018. Il adopte les statuts tels qu'ils ont été approuvés lors de la session de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 Janvier 2016. M. LANDOIS est désigné pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence.

**Rectification de la reprise du résultat 2016 du budget ZAC**

Après intégration de l'excédent 2015 de 1 337,27€, le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2016 du budget ZAC devrait être de -34 063,22€. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rectifier la reprise de résultat du budget ZAC et de diminuer les dépenses d'investissement de 1 337,27€ au chapitre 001 (déficit d'investissement reporté).

**Effacement de dettes suite à une ordonnance de la Cour d'Appel de Bourges**

Le Conseil Municipal accepte l'effacement de dettes d'un montant total de 1 740 ,83 € correspondant à des impayés de cantine. Cet effacement sera comptabilisé par l'émission d'un mandat au compte 6542.

### **Création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>)**

Pour accompagner les enfants de l'école maternelle dans le transport scolaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à raison de 6 heures par semaine (6/35<sup>ème</sup>) à compter du 11 Septembre 2017 pour accroissement temporaire d'activité.

### **Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (5/35<sup>ème</sup>)**

Pour aider à la mise en place d'un deuxième service au restaurant scolaire, le conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 5 heures par semaine (5/35<sup>ème</sup>) à compter du 11 Septembre 2017 pour accroissement temporaire d'activité.

### **Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>)**

Pour permettre au camping municipal d'être ouvert jusqu'au 17 Septembre 2017, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 24 heures par semaine (24/35<sup>ème</sup>) à compter du 11 Septembre 2017 pour accroissement saisonnier d'activité.

### **Affaires diverses**

-**Les vœux du Maire** auront lieu le 5 Janvier 2018 au Centre socio culturel.

-**Le repas de la Municipalité** sera organisé le Samedi 13 Janvier 2018.

-Mme GUERIN informe d'un problème de **stationnement** dans la Rue Villatte.

-M. BROQUEREAU suggère la mise en place de **bancs** devant le centre socio culturel.

-M. BEGASSAT pense qu'il faut mettre fin aux **gros chantiers de travaux** effectués par le service technique, qu'il vaut mieux confier ceux-ci à des entreprises privées tenues par un calendrier d'exécution comme la réalisation des vestiaires au restaurant scolaire, les travaux de réhabilitation du chalet Place des Promenades.

-Mme CHAPIER évoque les **boîtes à livres**. Elle informe le conseil municipal des nouveaux horaires de la **bibliothèque municipale** qui sera dorénavant accessible les soirs de 16h30 à 18h00 en plus des ouvertures habituelles.

-Les différents **panneaux signalétiques** (complexe des eaux vives, mairie, ...) sont arrivés depuis le mois de Mai dernier et sont en cours d'installation.

La séance est levée à 20h05